

Commission règlementaire AAREON / PREM UNIR

4 juillet 2023

Jean-Philippe ROUX – Aareon France

www.aareon.com

| An Aareal Bank Group company



Introduction

› La seconde commission réglementaire de 2023 s'est tenue le mardi 4 juillet 2023.

Vous retrouverez dans [ce document](#) le détail de tous les sujets abordés.

› **Toutes les évolutions seront distribuées par l'intermédiaire de patchs : il est donc important d'installer les patchs dès leur mise à disposition.**

› Voici la liste des évolutions les plus importantes avec leurs échéances :

› **Statistiques des attributions hors QPV : mi-juillet 2023**

› **Déclaration GMBI : fin juillet 2023**

› **SNE / CERFA V5 : fin octobre 2023**

› **Réservataires en flux : fin novembre 2023**

› **Facturation électronique : juillet 2024**

› **Dispatching V2 : 2^{ème} semestre 2024**

› Vous retrouverez ci-dessous les précisions complémentaires pour chacun de ces sujets

Statistiques des attributions hors QPV Mi-juillet 2023

- › Nous avons été informés d'une nouvelle obligation de transmettre au représentant de l'état un tableau des attributions signé par le directeur général les quinze jours suivant le 30 juin et 31 décembre de chaque année,
- › Ci-dessous, vous trouverez une suggestion de lecture :
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000045211335/2023-06-30/?isSuggest=true>
- › Une communication vous a été envoyée le 12 juillet :
 - › Les Patches « 4.2.013 » pour Prem' Habitat 4.2 et « 3.3.070 » Prem' Habitat 3.3 comportent une évolution qui vous permettra d'éditer ce tableau au format attendu. Merci de vous référer à la documentation associée à ces patches pour plus de détails.

Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI)

Fin juillet 2023

- › Trois livraisons ont été effectuées pour répondre à ce sujet :
 1. Gestion des pays et ajout du numéro fiscal de l'occupant (livré en avril),
 2. Rattachement des locaux avec les lots et dépendances de Prem' Habitat (livré en avril),
 3. Déclaration d'occupation de loyer (livré en juin).

- › Des webinaires ont été organisés par le service consulting durant le mois de juin.

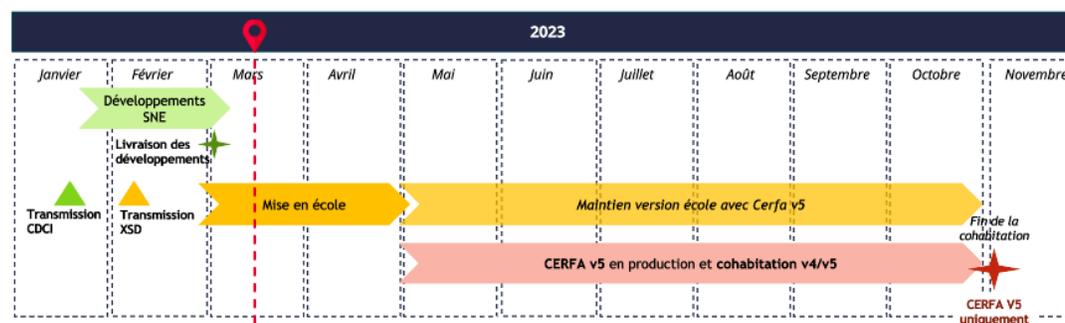
SNE / CERFA V5

Fin octobre 2023

- › Voici le planning de mise en place. Nous reviendrons vers vous en **septembre 2023** pour vous présenter ces nouveautés.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Rappel des principales étapes du passage au Cerfa v5



IMPORTANT

Pendant la période de cohabitation des Cerfa du 2 mai au 31 octobre 2023, les outils mis à disposition par le GIP SNE (WebApp, Portail Web Professionnel) seront dans le format V5.

- Janvier 2023** → Publication du contrat d'interface Cerfa v5 sur le site des professionnels
- Février 2023** → Transmission des fichiers XSD et de la note présentant les règles de cohabitation Cerfa v4/v5 éditeurs
- Mars 2023** → Communication de la mise en école du Cerfa v5, deux mois avant la mise en production. Maintien de la version école avec le Cerfa v5 jusqu'en octobre.
- Mai 2023** → Installation du Cerfa v5 en PRODUCTION. Une phase de cohabitation de 6 mois permet de laisser le temps aux éditeurs de déployer la solution chez les bailleurs.
- Octobre 2023** → Fin de la cohabitation. Tous les flux des demandes enregistrées, modifiées, renouvelées ou radiées sont au format V5.

Réservataires en flux

Fin novembre 2023

Pour donner suite au premier groupe de travail, un premier lot de fonctionnalités a été réalisé, en voici les grandes lignes :

- › Permettre la saisie des conventions « en flux » dans le module Réservataires,
- › Pouvoir saisir et suivre les objectifs annuels de ces conventions,
- › Gérer une nouvelle notion : la mise à disposition de logements pour un réservataire (ou plus généralement, un organisme partenaire),
- › Gérer les interactions entre ces mises à disposition, les demandes de logement, les entrées/sorties de locataires, et le suivi des objectifs.

La présentation de ce premier lot a nécessité l'ajout de fonctionnalités complémentaires. Un client pilote a validé cette nouvelle gestion. Un deuxième groupe de travail sera programmé pour présenter l'expérience de ce client dans ce nouveau mode.

Nous reviendrons vers l'ensemble des bailleurs **en septembre 2023** pour présenter ce nouveau mode de gestion à la suite de ce dernier groupe de travail.

Facturation électronique juillet 2024

› Nous reviendrons vers l'ensemble des bailleurs **en septembre 2023** pour présenter cette nouvelle obligation et les impacts dans Prem' Habitat.

› Ci-dessous, vous trouverez une suggestion de lecture :

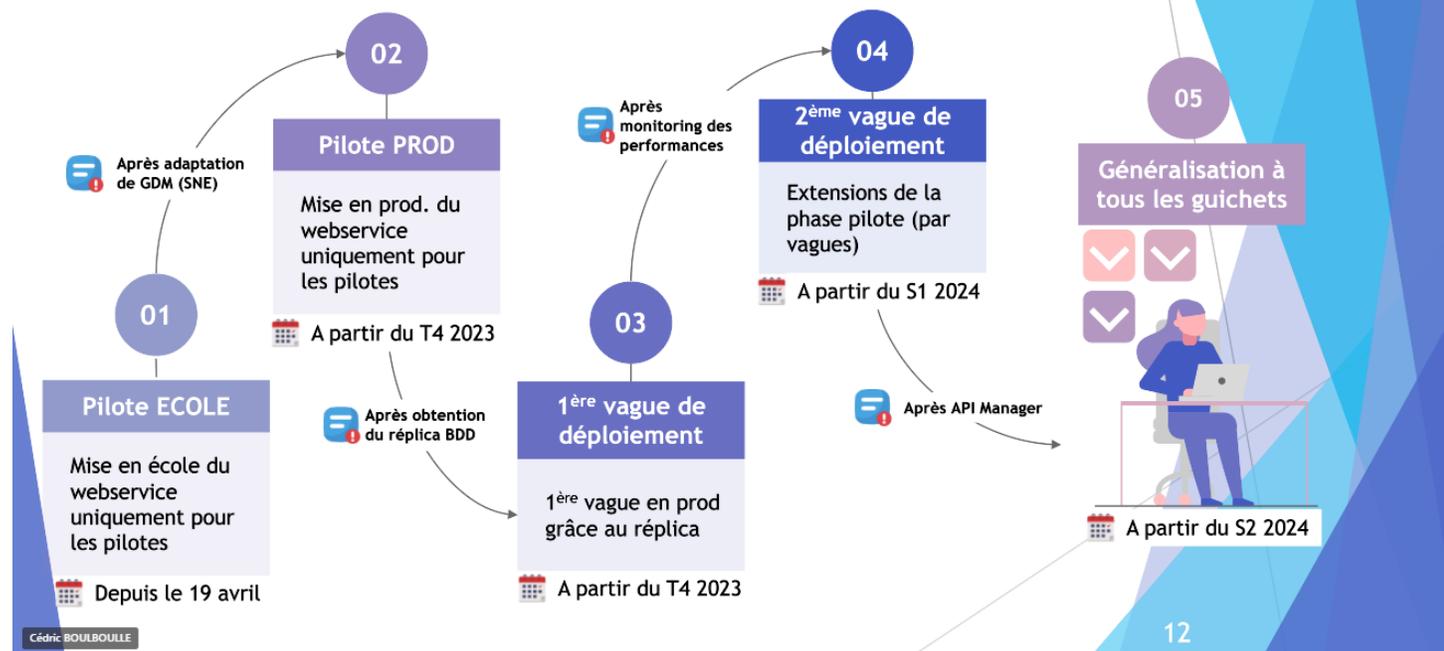
<https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15683>

Dispatching V2

2ème semestre 2024

- › Voici le nouveau planning revu par le SNE. Nous reviendrons vers vous pour présenter son intégration dans Prem' Habitat.

Le déploiement prévisionnel de GDM



- › Lexique : GDM = « GetDemandeMouvement »

Merci pour votre écoute